



Demande de nationalité française ajournée!!!

Par **Messenger**, le **19/01/2009** à **17:32**

Bonjour, je me permets de vous demander si c'est possible de faire un recours gracieux suite à une décision d'ajournement de ma demande de nationalité française pour motif en cette phrase:

"VOUS AVEZ FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE POUR RECEL EN 2004 A PARIS"

En effet, j'ai acheté si mes souvenirs sont bons entre le 04 ou 06 Novembre 2004 à la sauvette un téléphone portable qui a été déclaré volé alors que je ne savais pas. Ce jour-là, il y avait un Monsieur d'origine maghrébine qui proposait de vendre son téléphone Samsung afin de payer son ticket RER pour rentrer chez lui aux environs de 16H00 à la gare Châtelet dans la galerie marchande tout près de la borne internet en haut des quais. Je me trouvais dans cet endroit en attendant mes petites sœurs en provenance de Noisiel que j'ai invité pour manger dans un fast food "le KFC" avant de rentrer chez moi dans la Marne (51). Comme j'avais un portable avec une qualité d'écoute peu satisfaisante que je voulais donner à mon ex-épouse, j'ai acheté ce fameux Samsung qui est aujourd'hui le motif d'ajournement de ma demande de naturalisation pour 2 ans. J'ai rendu dans l'immédiat le 8 novembre 2004 et sans convocation cet objet au commissariat de la gare d'Austerlitz suite à un message laissé par un officier de police sur mon répondeur. J'ai été juste entendu et procédé à une identification par photos du ou des voleur que je ne connaissais pas. Je suis sorti libre de cette audition. Aucune procédure n'a été engagée en mon contre. J'ai jamais été en garde à vue, jugé, ni condamné dans une affaire quelconque. Je suis arrivé en France en l'an 2000 et je n'ai jamais cité dans une affaire de justice. J'ai un casier judiciaire vierge (bulletin N°3) et aucune dette fiscale. J'ai un travail en CDI, je suis en instance de divorce depuis 2007 et je n'ai pas fait ma demande par mariage et on ne m'a rien reproché excepté la phrase précédemment citée et sans aucune autre explication motivée.

J'attends votre avis au plus tard le 28 Février 2009 pour faire un recours si c'est possible. Sinon, j'attendrai encore 2 ans